

68720 HOCHSTATT



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE  
du 30 juin 2025**

Sous la présidence de Monsieur Matthieu HECKLEN, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, la presse et ouvre la séance à 19 h.

**Sont présents** : Monsieur Matthieu HECKLEN, Maire

MM. et MMES Guy LOCHER, 1<sup>er</sup> Adjoint, Guilaine WEISS, 2<sup>ème</sup> Adjointe, Mathieu HARTMANN, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Jullianne BURTIN, 4<sup>ème</sup> Adjointe, Jean-Pierre BADER, Danièle BACH, Dominique FABBRO, Véronique MULLER, Laetitia SCHMITT, Bertrand TAULIAUT, Gaëlle MAT, Françoise RITTELMAYER

**Ont donné procuration** :

MM. et MMES Bérinda MARCHAL à Monsieur le Maire, Aude SATRE à Guilaine WEISS, Philippe MALASSINE à Dominique FABBRO

**Sont absents et excusés** :

MM. et MMES Gilles BUIRETTE, Bérinda MARCHAL, Philippe MALASSINE, Aude SATRE, Franck POUNOT et Yann DILLMANN

**Est absent non-excuse** :

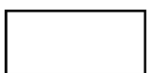
Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de rajouter un point :

**3. Travaux de voirie et d'enfouissement dans la rue des Vosges**

- Mise en souterrain du réseau Orange : signature d'une convention

Qui l'accepte à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance : Françoise RITTELMAYER



## **ORDRE DU JOUR**

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2025**

### **2. Urbanisme**

- Permis de démolir
- Déclarations préalables
- Déclarations d'intention d'aliéner

### **3. Travaux de voirie et d'enfouissement dans la rue des Vosges**

- Réalisation d'une analyse géotechnique
- Intégration du réseau BT dans l'environnement : délibération complémentaire suite à la modification de l'emprise du chantier
- Mise en souterrain du réseau Orange : signature d'une convention

### **4. Bâtiments communaux : mise en place d'une téléphonie hébergée et fibre**

### **5. Travaux de rénovation des sanitaires à la mairie**

### **6. Finances**

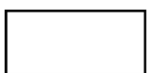
- Subventions 2025
- Décision modificative
- Modalités de prise en charge des déplacements accomplis par les élus (salon des maires 2025)

### **7. Délégation du conseil municipal au maire**

- Travaux de voirie – réseaux humides dans la rue des Bergers et des Acacias : conclusion d'un avenant de transfert
- Travaux dans la rue des Vosges : validation de l'offre définitive pour la mission de maîtrise d'œuvre
- Réalisation d'un plan topographique : rue du 2<sup>ème</sup> Zouaves
- Achat de 3 ordinateurs portables pour la mairie
- Travaux électriques nécessaires à la création d'un GFU

### **8. Divers**

- Remerciements
- Intervention des Adjoints sur les activités en cours et à venir



## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2025

N'appelant aucune observation, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du 12 mai 2025.

## 2. Urbanisme

### 2.1 Permis de démolir

Deux demandes de permis de démolir ont été réceptionnées en mairie, à savoir :

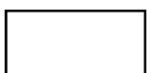
- Déposée par Monsieur Rémy WIEDEMANN, domicilié 8b, rue du Bois à OSENBACH (68570), pour la démolition d'une dépendance sur le terrain situé 61, Grand'Rue à HOCHSTATT, cadastré section 01 – N° 32.
- Déposée par Monsieur Kemal OZDEMIR, domicilié 5 rue de la Colline à FROENINGEN, pour la démolition d'une piscine et d'un garage sur le terrain situé rue des Vergers à HOCHSTATT, cadastré section 01 - N° 205, N° 203, N° 208, N° 13, N° 132, N° 133, N° 192, N° 194, N° 195, N° 202 et N° 291.

Un avis favorable a été émis pour ces demandes de permis de démolir.

### 2.2 Déclarations préalables

Onze déclarations préalables ont été réceptionnées en mairie, à savoir :

- Déposée par Monsieur Pascal BENDERITTER, domicilié 16, rue de la Chapelle à HOCHSTATT, pour des travaux de modification de toiture par la suppression d'une poutre soutenant le faîtage sur la maison d'habitation cadastrée section 05 – N° 513.
- Déposée par la SCI ENEL, représentée par Monsieur Enzo SORRENTINO, domicilié 15, rue Soland à HOCHSTATT, pour un projet de démolition d'un muret afin de créer deux places de parking sur le terrain cadastré section 01 – N° 82.
- Déposée par Monsieur Stéphane DANVIN, domicilié 10, rue Foltzer à HOCHSTATT, pour des travaux d'isolation extérieure de 14 cm d'épaisseur sur les façades de la maison située section 03 – N° 45.
- Déposée par Monsieur Christophe FREY, domicilié 4, rue de la Montagne à HOCHSTATT, pour l'installation d'un abri de jardin en métal sur le terrain cadastré section 18 – N° 501.
- Déposée par la Sté HABITATS DE HAUTE-ALSACE, représentée par Monsieur Guillaume COUTURIER, sis 13 rue Morat à COLMAR pour la modification des façades par le remplacement des châssis vitrés par des châssis en PVC blanc sur les bâtiments situés au 21A et 21B, rue des Écoles à HOCHSTATT, cadastrés section 03 – N° 40.
- Déposée par Madame Malvine CARBONNIER, domiciliée 14 rue des Cigognes à HOCHSTATT pour la mise en place d'une fenêtre de toit sur la maison d'habitation cadastrée section 02 – N° 182, N° 185 et N° 186.



- Déposée par Madame Delphine FILSACK, domiciliée 21, Geissbergstrasse à ENNETBADEN (Suisse) pour la création et le remplacement d'une fenêtre de toit sur la maison située 2, rue des Cigognes à HOCHSTATT, cadastrée section 02 – N° 92.
- Déposée par Monsieur Eric SAULNIER, domicilié 5, rue du Clos Saint Pierre à HOCHSTATT, pour la construction d'un carport sur le terrain cadastré section 05 – N° 465, N° 487 et N° 490.
- Déposée par Monsieur Gilles LUCATO, domicilié 9, rue des Cigognes à HOCHSTATT, pour des travaux de remplacement d'une clôture sur le terrain cadastré section 06 – N° 424.
- Déposée par la Sté HM Environnement sise à PANTIN pour le compte de Monsieur Pierre-Yves KLEIN, domicilié 44, Grand'Rue à HOCHSTATT, pour l'installation de 12 panneaux photovoltaïques sur la toiture de la maison d'habitation située section 01 – N° 237.

Un avis favorable a été émis pour ces déclarations préalables.

- Déposée par Monsieur David SCHNIERINGER, domicilié 16, route de Froeningue à HOCHSTATT pour la construction d'une piscine enterrée et d'une terrasse de 25 m² sur le terrain cadastré section 06 – N° 206 et N° 210.

Un avis favorable a été émis sous réserve que le bout de la piscine située en zone N soit couvert par l'article 1.2 N alinéa 7.

- Déposée par Madame Ophélie MULLER, domiciliée 14, Grand'Rue à HOCHSTATT, pour l'installation d'un abri de jardin sur le terrain cadastré section 02 – N° 75.

Un avis défavorable a été émis pour cette demande : la canalisation d'eau du voisin passe sous le projet.

- Déposée par Madame Bernadette IMBER, domiciliée 2 rue de la Chapelle à HOCHSTATT, pour la création d'un sas d'entrée couvrant les escaliers donnant sur la maison cadastrée section 01 – N° 73.

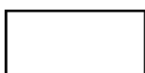
Un avis réservé a été émis pour cette demande. Il manque les divisions sur le plan. De plus, l'escalier semble être sur le domaine public.

### **2.3 Déclarations d'intention d'aliéner**

La mairie a été destinataire de 5 déclarations d'intention d'aliéner :

- Pour le bien sis 6, route de Didenheim, cadastré section 05 – N° 322, propriété des conjoints FOLTZER.
- Pour le bien sis 35, rue de Zillisheim, cadastré section 05 – N° 680/142 et N° 682/142, propriété du Syndicat des Copropriétaires représenté par les conjoints MURGOLO.
- Pour le bien sis 4a, rue des Vergers, cadastré section 01 – N° 159/23, N° 160/23 et 164/23, propriété de Madame Simone DIETRICH.
- Pour le bien sis 17b, rue de la Carrière, cadastré section 18 – N° 636/293 et N° 638/294, propriété de Monsieur Charles FREY.
- Pour le bien sis 6a, rue Traversière, cadastré section 03 – N° 220/42 et N° 222/44, propriété de Monsieur et Madame Nicolas BOX.

La commune n'utilise pas de son droit de préemption pour ces opérations.



## 2.4 Achat de la parcelle sise section 21 n°37 (Geiberlen)

Dans le cadre de la réfection du chemin rural dit « Altegasse », Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle sise section 21 n°37, lieudit « Geiberlen », appartenant à Madame Marie Rose JAN née MAILLARD, Monsieur et Madame Gérard SIMON, Monsieur et Madame Frédéric SCHNITTER, d'une surface de 6 ares 89, pour la création d'un fossé.

Les parties se sont entendues sur le prix de 140 € l'are, soit 964, 60 €.

La vente sera formalisée par acte administratif.

Monsieur Guy LOCHER, 1<sup>er</sup> Adjoint, est chargé de la signature de l'acte.

### Le Conseil Municipal,

Après délibération,

A 16 voix POUR (dont 3 pouvoirs),

- ✚ Décide d'acquérir la parcelle de terrain sise section 21 n°37, d'une surface de 6 ares 89, à Madame Marie Rose JAN née MAILLARD, Monsieur et Madame Gérard SIMON, Monsieur et Madame Frédéric SCHNITTER, moyennant le prix de 964, 60 €,
- ✚ Dit que les crédits nécessaires sont prévus dans le budget primitif 2025,
- ✚ Charge Monsieur le Maire de rédiger l'acte administratif en la forme authentique à intervenir dans cette affaire,
- ✚ Désigne Monsieur Guy LOCHER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire pour représenter la commune à la signature de l'acte.

## 3. Travaux de voirie et d'enfouissement dans la rue des Vosges

### 3.1 Réalisation d'une analyse géotechnique

La réalisation d'une analyse géotechnique (amiante /HAP) s'avère nécessaire dans le cadre des travaux de voirie et d'enfouissement dans la rue des Vosges.

Pour ce faire, 3 sociétés ont été consultées :

- LABOROUTES, l'offre réceptionnée se chiffre à 4 324 € HT (soit 5 188, 80 € TTC)
- GEOTEC (n'a pas donnée de suite)
- GINGER l'offre réceptionnée se chiffre à 2 610 € HT (soit 3 132 € TTC).

Les caractéristiques des différentes offres étant identiques, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise GINGER pour un montant de 2 610 €HT (soit 3 132 €TTC).

Avec en avoir délibéré,

### le Conseil Municipal :

A l'unanimité des membres présents et représentés

- ✚ Décide de retenir l'offre de la Société GINGER pour un montant de 2 610 €HT (soit 3 132 €TTC),
- ✚ Précise que les crédits sont prévus dans le budget primitif 2025 (section d'investissement),
- ✚ Habilité Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette décision.



### **3.2 Intégration du réseau BT dans l'environnement : délibération complémentaire suite à la modification de l'emprise du chantier**

Vu la délibération du conseil municipal du 19 septembre 2023 portant sur l'intégration du réseau BT dans l'environnement dans la rue des Vosges,

Considérant qu'il y a lieu de prendre une décision complémentaire à la suite de la modification de l'emprise du chantier,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante, le schéma de principe et l'estimation prévisionnelle établie par Territoire d'Energie Alsace pour la partie BT.

Le montant prévisionnel est de 75 425, - € HT (soit 90 510 € TTC).

Avec en avoir délibéré,

#### **le Conseil Municipal :**

A l'unanimité des membres présents et représentés

- ✚ Approuve le montant réactualisé des travaux pour la part BT (travaux et études compris) et la date prévisionnelle de démarrage en 2025,
- ✚ Précise que les crédits nécessaires, soit la somme de 75 425 €HT sont prévus dans le budget primitif 2025 (section d'investissement),
- ✚ Prend acte que le solde à la charge de la commune pour la partie des travaux concernant le réseau électrique sera de 50% après déduction de la participation TEA,
- ✚ Précise que les autres dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 19 septembre 2023 restent inchangées.

### **3.3 Mise en souterrain du réseau Orange : signature d'une convention**

Dans le cadre des travaux de mise en souterrain des réseaux secs et notamment dans le cadre de la mise en souterrain ou en techniques discrètes des équipements de communications électroniques, il est nécessaire de conclure une convention avec Orange.

Vu l'article L2224-35 du CGCT,

Considérant que ces travaux correspondent à un intérêt communal,

Vu la convention CNV-HD4-PG11-24-167751 relative à la mise en souterrain des réseaux d'Orange dans la commune de Hochstatt,

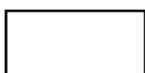
Vu le prix de la prestation se chiffrant à 2 683, 03 € net, à la charge de la commune,

#### **Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré,

A 16 voix pour (dont 3 pouvoirs),

- ✚ Décide de valider la convention CNV-HD4-PG11-24-167751 relative à la mise en souterrain des réseaux d'Orange dans la commune de Hochstatt (Rue des Vosges)
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec Orange,
- ✚ Dit que les crédits nécessaires sont prévus dans le budget primitif 2025.



#### 4. Bâtiments communaux : mise en place d'une téléphonie hébergée et fibre

Avec l'arrivée de la fibre, une consultation a été lancée auprès d'opérateurs pour une solution téléphonie cloud et l'installation de la fibre dans tous les bâtiments communaux (Mairie, Ecoles, Centre de Première Intervention / Atelier) : les sociétés OCI, ABSOLUTE TELECOM, ADISTA, ARA TELECOM et ARS TELECOM ont fait parvenir leur proposition.

La société ARS TELECOM a soumis une solution techniquement et économiquement la mieux-disante.

Le coût mensuel des abonnements est de 400 € HT, il comprend l'abonnement fibre internet (avec deux accès secours 4 G pour la mairie, le CPI) et les communications téléphoniques.

Quant aux frais fixes, ils se chiffrent à hauteur de 4 039, 87 € HT et se décomposent comme suit :

|                                                 |                |
|-------------------------------------------------|----------------|
| ✚ Achat de postes fixes/ DECT                   | 1 259, 41 € HT |
| ✚ Frais de mise en service                      | 987, 50 € HT   |
| ✚ Prérequis minimum (travaux de câblages)       | 1 757, 96 € HT |
| ✚ Mise en place d'un prédécroché pour la mairie | 35 € HT        |

La durée du contrat est de 36 mois, la solution sera opérationnelle au 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Monsieur la Maire propose au Conseil Municipal de valider la proposition de ARS-TELECOM telle que détaillée ci-dessus et de l'habiliter à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Après en avoir délibéré,

##### **Le Conseil Municipal,**

A l'unanimité des membres présents et représentés

- ✚ Approuve le contrat à intervenir avec la Société ARS Telecom pour la partie fibre et communications téléphoniques à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, pour l'ensemble des bâtiments communaux,
- ✚ Habilité Monsieur la Maire à entreprendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision.

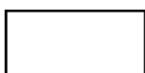
#### 5. Travaux de rénovation des sanitaires à la mairie

Tel qu'annoncé lors des réunions budgétaires, les locaux sanitaires du personnel de la mairie nécessitent des travaux de réfection. Ces derniers consisteront à la rénovation des WC, au rafraîchissement des peintures intérieures et le remplacement du sol carrelé.

Pour ce faire, trois entreprises ont été consultées :

- ✚ Pil'Pose pour l'ensemble des travaux (devis chiffré à 20 868, 87 € HT, soit 25 042, 64 € TTC),
  - ✚ PICOBELLO pour les travaux de peinture (devis chiffré à 2 300 € HT soit 2 760 € TTC) et HAYRI Plâtrerie pour la mise en place d'un WC suspendu et des travaux de plâtrerie (devis chiffré à 3 300 € HT soit 3 960 € TTC).
- Ces deux entreprises interviendront successivement. L'ensemble se chiffre à 5 600 € HT (soit 6 720 € TTC).

Monsieur le Maire propose de retenir les propositions de l'entreprise PICOBELLO et HAYRI Plâtrerie pour un montant total de 5 600 € HT (soit 6 720 € TTC).



Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,**

A 16 voix POUR (dont 3 pouvoirs),

- ✚ Accepte la proposition de Monsieur le Maire,
- ✚ Habilité Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de ces travaux.

## 6. Finances :

### 6.1 Subventions 2025

Madame Jullianne BURTIN, 4<sup>ème</sup> Adjointe, prend la parole pour présenter ce point qui a été préparé et examiné par la Commission « Associations – Culture » dans sa séance du 24 juin 2025.

Les subventions sont allouées dans le respect du crédit de 22 000 € prévu au Budget Primitif 2025, enveloppe stable par rapport aux années précédentes.

Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Pierre BADER ne prennent pas part au vote.

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2025,

**Le Conseil Municipal,**

A 12 voix POUR (dont 2 pouvoirs), 3 ABSTENTIONS (dont 1 pouvoir), 1 voix CONTRE  
Décide d'octroyer les subventions suivantes :

| ASSOCIATION                                          | Proposition<br>2025 de base |
|------------------------------------------------------|-----------------------------|
| ASCL (Association Sport Culture et Loisir)           | 2 465 €                     |
| Amicale des Sapeurs-Pompiers                         | 350 €                       |
| AOSE (Association des Œuvres Socio-éducatives)       | 1 745 €                     |
| ASH (Association Sportive de Hochstatt)              | 685 €                       |
| Comité des fêtes                                     | 520 €                       |
| Amis de l'Orgue                                      |                             |
| Société de Chant « Concordia »                       |                             |
| Société de Musique                                   | 3 520 €                     |
| Ecole de Musique                                     | 4 645 €                     |
| UNC (Union Nationale des Combattants)                | 200 €                       |
| USEP Hochstatt (Union Sportive des Écoles Primaires) | 260 €                       |
| Amicale des Boulistes                                |                             |
| ABEOS (Bénévoles de l'EHPAD OS)                      | 975 €                       |
| Conseil de Fabrique                                  |                             |
| Association Saints Pierre et Paul                    | 385 €                       |
| Œuvre Schyrr                                         | 2 300 €                     |
| Amicale de la RISC                                   | 200 €                       |
| Donneurs de Sang                                     | 340 €                       |
| Hochstatt, Hier, Aujourd'hui, Demain                 |                             |
| <b>SOUS-TOTAL 1</b>                                  | <b>18 590 €</b>             |



|                                                                              |                |
|------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>Projets Innovants 2025</b>                                                |                |
| CDF (guinguette de l'été, feu d'artifice)                                    | 250 €          |
| Société de Musique (concert à Vinay)                                         | 550 €          |
| Intervention Hocht'Band, Ecole de Musique (Participation à chaque évènement) | 200 €          |
| Projet d'action éducative (PAE)                                              | 1 500 €        |
|                                                                              |                |
| Organismes extérieurs (Social)                                               |                |
| o UDSP                                                                       | 260 €          |
| o Banque Alimentaire                                                         | 250 €          |
| o CCAS (Cne de Zillisheim)                                                   | 200 €          |
| o Fondation du Patrimoine                                                    | 200 €          |
| <b>SOUS-TOTAL 2</b>                                                          | <b>3 410 €</b> |

|                                               |          |
|-----------------------------------------------|----------|
| PREVU par la commission / Conseil Municipal : | 22 000 € |
| INSCRIT AU BUDGET (Article 65748) :           | 22 000 € |
| Marge de réajustement (CG) / A attribuer :    | 0 €      |
|                                               |          |

## 6.2 Décision modificative (virement de crédit)

Monsieur le Maire propose d'effectuer les modifications suivantes, dans le but de prévoir les crédits nécessaires à des dépenses imprévues (achat de terrains) et d'intégrer les crédits prévus pour la création d'un GFU, à l'opération 016 – Voirie et Réseaux :

| Article     | Libellé                                    | Budgétisé | Modification | Nouveaux crédits |
|-------------|--------------------------------------------|-----------|--------------|------------------|
|             | <b>SECTION D'INVESTISSEMENT – Dépenses</b> |           |              |                  |
| 21538       | Autres réseaux                             | 14 300 €  | - 14 300 €   | 0 €              |
| 2117        | Bois et forêt                              | 0 €       | + 2 730 €    | 2 730 €          |
| 2111        | Terrains nus                               | 3 500 €   | - 2 530 €    | 970 €            |
| 21538 - 016 | Autres Réseaux                             | 58 224 €  | + 14 100 €   | 72 224 €         |
|             | <b>TOTAL Section d'INVESTISSEMENT</b>      |           | <b>0 €</b>   |                  |

Après délibération,

**Le Conseil Municipal,**

Décide,

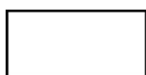
A l'unanimité des membres présents et représentés,

✚ D'autoriser les écritures comptables nécessaires à la validation de ces régularisations,

✚ De charger Monsieur le Maire de toutes formalités et signatures.

## 6.3 Modalités de prise en charge des déplacements accomplis par les élus (salon des maires 2025)

Monsieur le Maire sollicite l'accord de l'assemblée délibérante pour représenter la Collectivité pour l'édition 2025 du Congrès des Maires, à Paris. Il sera éventuellement accompagné par un de ses Adjoints.



Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,**

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- ✚ Émet un avis favorable et autorise la prise en charge des frais de déplacement et de nuitées pour les élus à l'occasion du Congrès des Maires 2025.

## **7. Délégation du conseil municipal au Maire**

En application du code général des collectivités territoriales et notamment de son article L.2122-23, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les prestations suivantes ont fait l'objet d'une commande.

### **7.1 Travaux de voirie – réseaux humides dans la rue des Bergers et dans la rue des Acacias : conclusion d'un avenant de transfert**

Le marché portant sur les travaux dans les rues des Bergers et des Acacias (LOT 01 : voirie et réseaux humides) avait été attribué à la Société TPS (Travaux Publics Schneider) pour un montant de 394 435, 90 €HT (dont 287 094, 40 €HT pour la part communale et 107 341, 50 €HT pour la part SIAEP) par délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2024.

En raison de la modification de la dénomination sociale de la société TPS ayant comme nouveau nom GCM Sud Alsace, Monsieur le Maire a signé un avenant de transfert de marché.

Monsieur le Maire précise que la GCM Sud Alsace s'est substituée à l'entreprise TPS dans l'ensemble des droits et obligations découlant de son activité y compris ceux découlant des marchés. Toutes les autres conditions du marché sont inchangées.

### **7.2 Travaux dans la rue des Vosges : validation de l'offre définitive pour la mission de maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire a validé l'offre définitive du BE IMAJ portant sur les travaux de voirie et d'enfouissement de la rue des Vosges. Cette dernière se chiffre à 8 800 €HT (10 560 €TTC) et précise les différentes phases d'avancement de la prestation de maîtrise d'œuvre (levé topographique, partie conception puis réalisation du projet).

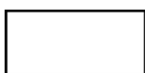
### **7.3 Réalisation d'un plan topographique : rue du 2<sup>ème</sup> Zouaves**

En prévision des travaux de voirie dans la rue du 2<sup>ème</sup> Zouaves, le géomètre OSTERMANN a été missionné pour la réalisation d'un plan topographique. L'offre validée se chiffre à 2 320 €HT (soit 2 784 €TTC).

### **7.4 Achat de 3 ordinateurs portables pour la mairie**

Les postes informatiques de la mairie sont actuellement sur Windows 10.

Le support prenant fin en octobre 2025, les correctifs, les nouvelles fonctionnalités et les mises à jour de sécurité ne seront plus assurés.



Sachant que les seuls ordinateurs portables ne sont pas compatibles pour une mise à jour et l'installation de Windows 11, Monsieur le Maire a validé l'offre de la Société OCI portant sur

- l'achat de 3 ordinateurs portables et ses équipements
- la mise à jour de 2 PC existants.

L'ensemble se chiffre à 3 943 €HT (soit 4 731, 60 €TTC).

### **7.5 Travaux électriques nécessaires à la création d'un GFU pour la mise en place de la vidéoprotection**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a souscrit une offre « Groupe Fermé d'Utilisateurs (GFU) auprès de Rosace dans le cadre de l'extension de notre système de vidéoprotection.

Des travaux de génie civil étant nécessaires pour la bonne exécution de ces travaux, l'offre de la société Créativ'TP a été validée pour un montant de 16 980, 80 €HT (soit 20 376, 48 €TTC).

## **8. Divers**

### **8.1 Remerciements**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des remerciements parvenus de :

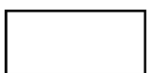
- ⇒ Madame Marie-Rose DEHR (90 ans)
  - ⇒ Monsieur André WILTZ (90 ans)
  - ⇒ Madame Claudette BAUER (85 ans)
  - ⇒ Monsieur Jean-Paul PROBST (85 ans)
  - ⇒ Madame Janine WEBER (85 ans)
  - ⇒ Madame Marie-Rose WUSLER (85 ans)
  - ⇒ Monsieur Jacques AFFHOLDER (80 ans)
  - ⇒ Monsieur Jean-Claude DILLENSEGER (80 ans)
  - ⇒ Monsieur Jean-Luc MAGU (80 ans)
- pour l'attention apportée à l'occasion de leur anniversaire.
- ⇒ Monsieur et Madame Claude HUBER
- pour le panier garni déposé à l'occasion de leur anniversaire de mariage (Noces d'or).

Monsieur le Maire adresse ses vifs remerciements à tous les Hochstattois ayant participé à la Journée Citoyenne.

### **8.2 Intervention du Maire et des Adjointes sur les activités en cours et à venir**

#### **8.2.1 Intervention de Monsieur Guy LOCHER, 1<sup>er</sup> Adjoint**

- ⇒ Tous les travaux engagés lors de la Journée Citoyenne ont été achevés par le Service Technique.
- ⇒ La société SMCE intervient actuellement pour le curage des tabourets siphons. A la suite de ces travaux un balayage sera programmé.
- ⇒ Le désherbage du cimetière est programmé pour début juin.



⇒ La pompe d'arrosage du terrain de foot dysfonctionne, des difficultés sont rencontrées pour la remplacer.

**8.2.2 Intervention de Madame Jullianne BURTIN, 4<sup>ème</sup> Adjointe**

⇒ Le Feuillelet spécial Associations est quasiment finalisé, un Flash'Info d'été sera à distribuer.

**8.2.3 Intervention de Monsieur Mathieu HARTMANN, 3<sup>ème</sup> Adjoint**

⇒ Les travaux de la Rue des Bergers et de la Rue des Acacias sont finalisés. Les travaux de marquage au sol ont été finalisés il y a une dizaine de jours.

⇒ Une réunion est programmée le 29 juillet pour la présentation du projet de réfection de la rue des Vosges (enfouissement, voirie). L'appel d'offres devrait être lancé le 05 août et les travaux devraient commencer mi-septembre.

**8.2.4 Intervention de Madame Guilaine WEISS, 2<sup>ème</sup> Adjointe**

⇒ Madame WEISS présente les effectifs prévisionnels pour les deux écoles pour la prochaine rentrée scolaire et rappelle que le Directeur de l'école élémentaire prend sa retraite cette année.

⇒ Les 3 activités organisées avec SOS INFORMATIQUE et AMAËLLES sont validées (perfectionnement tablettes numériques, Mem Up, sophrologie).

⇒ Une réunion de la commission sociale sera organisée début septembre pour l'organisation de la fête des Aînés

⇒ La préparation du circuit patrimonial suit son cours.

**8.3 Prochaines réunions du conseil municipal**

- Mardi 9 septembre 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 48.

Le Maire,  
Matthieu HECKLEN

La Secrétaire,  
Françoise RITTELMAYER

